

leur survit aux autres" s'applique aux principes d'affaires aussi bien qu'aux autres phases de la vie, meilleure est l'annonce, meilleure est la publicité, meilleurs aussi sont les résultats. De bons résultats signifient de bonnes affaires, et de bonnes affaires sont ce pour quoi tout marchand fait de la publicité. Si un commerçant ne désire pas surpasser les autres dans une ligne particulière, il ne se donnerait pas la peine de faire de la publicité et encore moins de payer un espace coûteux dans un journal ou un magazine.

**VINGT - QUATRIEME CONVENTION
ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ..
D'INDUSTRIE LAITIÈRE**

La Convention Annuelle de la Société se tiendra les mardi 23 et mercredi 24 janvier 1906, à St-Lin, comté de l'Assomption. Les séances auront lieu à la Salle du Marché; la première commencera le mardi 23 à dix heures précises du matin. (Voir programme d'autre part).

Invitation. — Le public en général, les cultivateurs, les fabricants de beurre et de fromage, sont cordialement invités. Les Cercles Agricoles et les Sociétés d'Agriculture sont spécialement priés d'envoyer des délégués.

Annonces. — Les amis de la Société, Messieurs les Membres du Clergé, et les officiers des Cercles Agricoles et Sociétés d'Agriculture sont instamment priés de faire annoncer cette importante réunion, à la porte de leur église paroissiale, tous les dimanches d'ici à la convention.

Réduction des prix de passage. — Toutes les lignes de chemins de fer ont accordé les réductions d'usage. (Voir les détails ci-après).

Un train spécial du Pacifique Canadien, pour St-Lin, partira de Montréal, gare Viger, le mardi 23 janvier, à 9 heures A. M.

Au Public. — L'industrie laitière étant ici une industrie nationale, tous ceux qui, dans la Province de Québec, se considèrent comme amis du progrès, et désirent coopérer au bien-être de notre population, cultivateurs, propriétaires de beurrieres et de fromageries, fabricants de beurre et de fromage, commerçants, industriels, banquiers, hommes de professions libérales, hommes d'état, membres du clergé, tous devraient, sans exception, faire partie de la Société d'Industrie Laitière.

La cotisation de membre à vie est de dix piastres une fois payée; la cotisation ordinaire est d'une piastre.

Les souscriptions sont payables au Secrétaire de la Société.

Il est de la dernière importance de payer sa souscription au moment de la Convention ou tout au moins avant le 15 mai, pour s'assurer gratis l'envoi régulier du Journal d'Agriculture, à partir du 1er juillet, point de départ de l'abonnement.

Les membres de la Société pour l'année 1906 ont droit :

Aux Rapports et Bulletins de la Société; au "Journal d'Agriculture" de la Province de Québec, pour un an à partir du 1er juillet; aux Rapports et Bulletins du Commissaire de la Laiterie pour la Puissance; à l'entrée gratuite à l'École de Laiterie de St-Hyacinthe; aux avantages offerts pour la formation des Syndicats de Beurrieres et de Fromageries.

Programme de la Première Journée

Mardi, 23 janvier, 10 heures précises A. M. — Ouverture solennelle de la Convention. — Les Honorables S. A. Fisher, Ministre de l'Agriculture Fédérale, et Auguste Tessier, Ministre de l'Agriculture Provincial sont invités à adresser la parole à la Convention.

Sa Grandeur Monseigneur Archambault, Evêque de Joliette, sera présent.

Après-Midi, 1.30 heure. — Rapport de l'Assistant-Inspecteur Général des Syndicats de Fromageries, M. J. A. Plamondon; Rapport de l'Inspecteur-Général des Syndicats de Fromageries, M. Elie Bourbeau; Discussion de ces deux Rapports, ouverte par M. J. H. Scott de la Montreal Butter and Cheese Association; Remarques sur le Commerce du fromage pendant la saison 1905, M. J. H. Scott; Conférence sur l'abus du sel dans l'alimentation des vaches laitières, Pierre Bouchard.

5 heures. — Banquet au profit de l'Hospice de St-Lin.

Soirée, 7.30 heures. — Les Records individuels et le Livre d'Or des Vaches Laitières, M. Chs F. Whitley; Organisation de la Ferme, M. I. J. A. Marsan; Les Fabricants de beurre et de fromage et l'amélioration des vaches laitières, M. J. H. Grisdale; La coopération dans l'amélioration et l'achat du bétail laitier et dans l'achat des fournitures de beurrieres et de fromageries, M. Dr. W. Grignon.

Programme de la Seconde Journée

Mercredi, 24 janvier 1906. Matinée, 9 heures A. M. — Elections du Bureau de Direction. — Rapport de l'Inspecteur Général des Syndicats de Beurrieres, M. J. D. Leclair; Discussion de ce rapport et Remarques sur le commerce du beurre en 1905, M. J. A. Vaillancourt; Production du Pore à Bacon, M. C. W. Bowman.

Après-Midi, 1.30 heure. — Présentation d'un exhibit de beurre et de fromage. Leçon de choses, M. A. W. Weardard et M. J. G. Bouchard; Pesée de l'échantillon de crème pour l'épreuve du Babcock, M. L. P. Lacourcière; La construction des glaciers et des réfrigérateurs, M. C. E. Mortureux; Le Congrès International de Laiterie de 1905, M. J. C. Chapais; Les opérations du syndicat No 1 de Champlain, M. J. B. Trudel.

Soirée, 7.30 heures. — Les Soins du Lait, M. O. E. Dalaire; Remarques, M. G. A. Gigault; Notes sur un récent voyage en Angleterre et au Danemark, illustrées à la Lanterne magique, M. J. A. Ruddick.

Réductions de Passage, Formalités à remplir. — Les Compagnies de Chemins de Fer accordent, pour se rendre à la Convention des réductions.

Pour obtenir ces réductions, il faut avoir soin de remplir exactement les formalités suivantes pour chacune des lignes où vous aurez à passer :

Achetez un billet simple de 1re classe pour St-Lin ou la station où vous aurez à changer de ligne.

En achetant ces billets, avez soin de vous faire donner, par l'agent de chaque station, un certificat constatant cet achat, sur une formule spéciale dont tous les agents sont pourvus.

À St-Lin, le secrétaire de la convention complètera cette formule, sur présentation de laquelle vous obtiendrez au retour les réductions consenties par les compagnies de chemin de fer.

Les billets sont valables 3 jours avant et 3 jours après la Convention.

Remarques Importantes. — Sur tous les chemins de fer, vous devez vous présenter au guichet des billets au moins 10 minutes avant l'heure régulière de départ du train, sinon, vous vous exposez à vous voir refuser le reçu de l'achat du billet.

Remplissez avec soin les formalités requises pour chacune des lignes sur lesquelles vous aurez à passer.

Si l'agent de la station d'où vous partez refusait de vous signer le certificat requis, faites-lui lire ce qui suit :

To Railway Station Agents: Reduced rates have been granted by your company to delegates attending the Dairymen's Convention, at St-Lin, on the 23rd and 24th January 1906.

Your attention is drawn to the fact that it is a condition of the reduced fare that the delegate must get, "from the agent at the starting point," a certificate of "the purchase of a single first class ticket" to St-Lin, or to the most convenient point to it on your line.

Some agents have misunderstood this formality and have refused to issue the above certificate; please note that you have only to see that a single first